

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 30 MAI 2024**

Délibération 021-2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le trente mai à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le vingt-quatre mai
deux mille vingt-quatre
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Lucas ARTICO, Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Julie CARRE, Caroline GROMIER, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Rudy BLANC (pouvoir donné à Lucas ARTICO)
Fabrice COLLETTE (pouvoir donné à Jean-René BENOIT)
Lydie LEROY (pouvoir donné à Bernard BLANC)

Absent : David FARINHA DE SOUSA

Secrétaire de séance : Julie CARRE

Nombre en Membres : 11

En exercice : 10

Suffrages exprimés : 9

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Tarifs galerie Hydraulica

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans la perspective de réouverture de la galerie Hydraulica, il propose de revoir l'ensemble des prestations proposées ainsi que les tarifs associés.

A ce titre, il propose au conseil municipal de valider les prestations et tarifs appliqués au niveau de la galerie hydraulica (tarifs d'entrée et boutique) énoncés ci-apres :

Tarifs entrées :

Prestations	Tarifs
Visite libre Plein tarif (17 ans et plus)	3.50 €
Visite libre 7 à 16 ans inclus	2.00 €
Visite libre tarif (demandeur d'emploi, étudiant, seniors de 65 à 74 ans)	3.00 €
Visite libre groupe de 10 personnes et plus – paiement unique (max 30 personnes / groupe)	3.00€ / personne
Visite libre Pass Famille (2 adultes + 2 enfants entre 7 et 16 ans ou 1 adulte et 3 enfants entre 7 et 16 ans)	9.00€ / Famille
Visite guidée plein tarif (17 ans et plus)	4.50 €
Visite guidée de 7 ans à 16 ans inclus	2.50 €

Visite guidée tarif (demandeur d'emploi, étudiant, seniors de 65 à 74 ans)	4.00 €
Visite guidée groupe de 10 personnes et plus - Paiement unique (max 30 personnes)	4.00€ / personne
Visite guidée Pass Famille (2 adultes + 2 enfants entre 7 et 16 ans ou 1 adulte et 3 enfants entre 7 et 16 ans)	12.00€ / Famille
Activité Famille en visite libre + Animations enfant (2 adultes + 2 enfants entre 7 et 16 ans inclus ou 1 adulte et 3 enfants entre 7 et 16 ans inclus) avec livret – Sur réservation dans la limite des places disponibles	15.00€ / famille
Jeux de pistes – Activité hors les murs de la galerie en autonomie : Le secret de Yassine (incluant le livret + les accessoires + la visite libre + un lot d'une valeur de 5.50€ si réussite du jeu)	13.00 € / Livret
Scolaire et centre de loisirs (45 mn de visite guidée avec animations + 45 mn de balade hors les murs en libre hors responsabilité du musée)	Cycle 01 : 4 € / enfant Cycle 02 : 6 € / enfant Cycle 03 : 8 € / enfant

Il est précisé que la durée d'une visite libre est de 45 minutes et la visite guidée 60 minutes

Tarifs Boutique :

Produits	Tarifs
Autogami 4L blanche	9.50 €
Autogami parisienne	9.50 €
Autogami taxi	9.50 €
Bougies (lot de 3)	1.00 €
Carte postale électro bus	0.50 €
Carte postale Mine	0.50 €
Casagami Etoiles	7.00 €
Casagami hantée	7.00 €
Casagami Pain d'épice	7.00 €
Casagami pois	7.00 €
Cyclo Savoie	23.00 €
Ecocup Galerie	1.50 €
Foulard Hydraulica Bleu	4.00 €
Gourde bleue	6.00 €
Gourde grise	6.00 €
Magnet bouquetin	3.00 €
Patrimoine naturel Planay	5.00 €
Pop pop recycle bateau	4.00 €
Porte-clés turbine	3.50 €
Sac Hydraulica rose	4.00 €
Sélénite 10 cm	6.50 €
Sélénite 6 cm	4.00 €
Tote Bag	5.00 €

Par ailleurs, monsieur le Maire, propose de fixer les gratuités suivantes :

- Entrée gratuite pour les moins de 7 ans ;
- Entrée gratuite pour les 75 ans et plus ;
- Entrée gratuite pour les encadrants professionnels sur présentation de la carte professionnelle pour les groupes de 10 et + (AMM - guides - conférenciers - animateurs - enseignants dans le cadre scolaire conditions à l'accueil).

-
- Considérant la nécessité de revoir les tarifs de la galerie hydraulica

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

ABROGE l'ensemble des délibérations et décisions ayant fixé les tarifs de la galerie hydraulica antérieure à la présente délibération ;

VALIDE les tarifs et les gratuités de la galerie hydraulica comme énoncés ci-dessus ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes

Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour extrait conforme,

